

# POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

---

## 1. Introduction, objectifs et application

La loi québécoise régit la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels d'une façon qui reconnaît le droit à la vie privée des individus.

Le but d'Aliments Asta étant d'assurer le respect et la mise en œuvre des obligations légales. La présente politique explique comment vos renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou divulgués par l'entreprise.

En fournissant vos renseignements personnels, vous acceptez que ceux-ci soient traités conformément à ce qui est indiqué dans la présente Politique.

## 2. Qu'est-ce qu'un renseignement personnel

Un renseignement personnel est défini comme étant tout renseignement ou combinaison de renseignements qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier (tel que le nom, l'adresse, le courriel, le numéro de téléphone, le sexe, l'âge, la nationalité, le numéro d'assurance sociale, la date de naissance, les coordonnées bancaires, etc.). L'entreprise a l'obligation de protéger les renseignements personnels peu importe la nature et quelle que soit leur forme.

## 3. Quels renseignements sont recueillis

Aliments Asta limite la collecte des renseignements personnels de l'employé à ce qui est requis ou permis par la loi et nécessaire pour le traitement de divers dossiers les nécessitant. L'entreprise recueille les renseignements personnels essentiels aux fins identifiées dans la présente politique, ce qui inclut :

- Adresse
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Sexe et genre
- Citoyenneté et statut d'immigration
- Courriel
- Numéro d'assurance sociale
- Numéro de la Régie de l'assurance maladie
- Statut matrimonial et personnes à charges
- Contact d'urgence
- Renseignements médicaux, lorsque nécessaire
- Renseignements relatifs au recrutement d'employés, incluant curriculum vitae, historique professionnel ou académique, antécédents disciplinaires, judiciaires, déontologiques et tout autre renseignement pertinent au recrutement potentiel;
- Renseignements bancaires;

- Tout autre renseignement relatif aux employés nécessaires aux fins de conclure et d'exécuter leur contrat de travail, leur convention collective et de se conformer aux différentes lois applicables en matière d'emploi, incluant les renseignements colligés par l'employeur.
- Données liées à l'utilisation des véhicules lourds, conformément notamment au *Code de la sécurité routière* c. C-24.2, et au *Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds*, c. C-24.2, r. 28 et autres lois applicables, pour les employés de transport St-Alexandre inc.

#### **4. Collecte des renseignements personnels**

Les renseignements personnels peuvent être recueillis par différentes formes, par exemple : écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

Les raisons pour lesquelles les renseignements personnels sont recueillis sont généralement pour confirmer l'identité d'une personne, créer un dossier employé, maintenir les registres à jour, dans l'ensemble avoir une administration adéquate, notamment aux fins d'embauche; de recrutement et d'immigration; du traitement de rémunération; d'application et de gestion de la convention collective; du suivi de performance et d'assiduité, de gestion et de traitement des assurances collectives; de régime de retraite, de l'évaluation et de la gestion des employés; des dossiers CNESST; d'assurance-emploi; de communication et d'événements d'entreprise.

L'employeur utilise également les renseignements personnels à des fins de sondage, pour évaluer les activités de l'entreprise; de mise à jour, d'optimisation et de gestion de nos bases de données et de notre système de gestion informatique et d'informations sur les activités de l'entreprise.

Les informations personnelles détenues par l'entreprise sont principalement traitées par le département des ressources humaines. L'entreprise limite l'accès à vos renseignements aux seules personnes ayant la qualité et la nécessité d'y accéder, et ce, pour une fin spécifique.

#### **5. Votre consentement**

Aliments Asta ne recueille pas, n'utilise pas ou ne divulgue pas les renseignements personnels sans le consentement de l'employé, sauf si la loi l'exige ou le permet (exemple : en cas d'urgence ou si la vie, la santé et la sécurité d'une personne sont menacées).

Le consentement à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels peut être retiré à tout moment, en faisant une demande écrite à la personne responsable de la protection des renseignements personnels de l'entreprise. Toutefois, l'employé doit savoir qu'une telle demande pourrait compromettre le traitement de ses dossiers, voire son lien d'emploi, car ces informations servent à la gestion des différents dossiers reliés au département des ressources humaines dans l'entreprise. Pour toute question à ce sujet, communiquez avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels.

#### **6. Divulagation des renseignements**

L'employeur ne vendra, n'échangera ni ne concédera jamais les renseignements personnels d'un employé moyennant paiement.

Aux fins du traitement de certains aspects touchant la conclusion et l'exécution du contrat de travail, des conventions collectives et de ses obligations légales en matière d'emploi, Aliments Asta peut communiquer certains renseignements personnels avec des tiers, aux fins énoncées à la section 3 de la présente Politique. Ces tiers peuvent inclure :

- des fournisseurs de service en matière de recrutement, de traitement de la rémunération, d'assurances et autres avantages sociaux;
- des autorités gouvernementales et des organismes publics lorsque les lois applicables l'exigent ou lorsque cela est nécessaire, incluant notamment la CNESST;
- des fournisseurs de service en matière d'hébergement de données (exemple le logiciel de paie et le logiciel des ressources humaines);
- le syndicat.

## **7. Mesures de sécurité**

Considérant le caractère confidentiel des renseignements qu'il détient, Aliments Asta met en place des mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels collectés, utilisés, communiqués, conservés ou détruits, et ce, conformément à la législation applicable.

L'entreprise utilise les outils nécessaires à l'aide de mesures administratives, techniques ou physiques, afin de limiter les risques d'incidents. Par exemple, la fermeture à clé des portes de bureau ou les classeurs dans lesquels se retrouvent des informations personnelles, l'utilisation de mot de passe sur nos systèmes informatiques ainsi que le changement fréquent de ceux-ci, l'authentification deux facteurs sur les différents sites Web conformément à notre politique de protection des données liées à la cybersécurité.

## **8. Mise à jour des renseignements personnels**

Il est important que l'employé communique tout changement concernant ses renseignements personnels afin que nous puissions mettre à jour nos dossiers. Ces changements peuvent être transmis au département des ressources humaines.

Aliments Asta prendra des mesures raisonnables pour s'assurer que vos renseignements personnels sont aussi exacts, complets et à jour au fil du temps.

## **9. Conservation et destruction des renseignements personnels**

L'entreprise conserve les renseignements personnels recueillis aussi longtemps que nécessaire et aux fins pour lesquels ils ont été recueillis et ce, conformément aux lois applicables.

Les renseignements personnels collectés sont détenus au Québec. Toutefois, ils peuvent être détenus dans tout autre pays dans lesquels Aliments Asta Inc. hébergerait ou planifierait héberger ses données. Dans tous les cas, l'entreprise assure de protéger les renseignements personnels qu'elle a sous sa garde, y compris les renseignements personnels qui peuvent être confiés à un fournisseur de services, qu'il soit situé au Canada ou à l'étranger.

À la fin de la durée de conservation applicable, Aliments Asta s'assure de détruire les renseignements personnels de façon sécuritaire, et ce, afin d'assurer la protection de ces renseignements.

## **10. Droits relatifs aux renseignements personnels et processus de traitement des plaintes**

### **DROITS D'ACCÈS, DE RECTIFICATION, DE RETRAIT DU CONSENTEMENT**

Sous réserve des lois et règlements applicables, les personnes qui souhaitent avoir accès, consulter, rectifier, retirer leur consentement ou faire désindexer les renseignements personnels qui figurent dans nos dossiers peuvent en faire la demande par écrit directement à la personne responsable de la protection des renseignements personnels ou à un membre du département des ressources humaines aux coordonnées suivantes :

Responsable de la protection des renseignements personnels

Edith Laplante.

Courriel : [edithlaplante@alimentsasta.com](mailto:edithlaplante@alimentsasta.com)

Téléphone : 418-495-2728 poste 118

Adresse postale : 767, route 289

St-Alexandre-de-Kamouraska, Québec

G0L 2G0

La personne responsable de la protection des renseignements personnels d'Aliments Asta doit répondre par écrit à ces demandes dans les trente (30) jours de la date de réception de la demande. Tout refus doit être motivé et accompagné des dispositions légales justifiant le refus. Dans ces cas, la réponse doit indiquer les recours en vertu de la loi et le délai pour les exercer. La personne responsable doit aider le requérant à comprendre le refus au besoin.

### **TRAITEMENT DES PLAINTES**

Toute préoccupation ou plainte concernant la protection des renseignements personnels doit être acheminée par écrit à la personne responsable au sein de l'entreprise, par le formulaire prévu à cet effet.

La personne devra indiquer son nom, ses coordonnées pour le joindre, incluant un numéro de téléphone, ainsi que l'objet et les motifs de sa plainte, en donnant suffisamment de détails pour que celle-ci puisse être évaluée. Si la plainte formulée n'est pas suffisamment précise, le responsable de la protection des renseignements personnels peut requérir toute information additionnelle qu'il juge nécessaire pour pouvoir évaluer la plainte.

Aliments Asta s'engage à traiter toute plainte reçue de façon confidentielle.

Dans les trente (30) jours de la réception de la plainte ou suivant la réception de tous les renseignements additionnels jugés nécessaires et requis par le responsable de la protection des renseignements personnels pour pouvoir la traiter, le responsable de la protection des renseignements personnels doit l'évaluer et formuler une réponse motivée écrite par courriel, au plaignant. Cette évaluation visera à déterminer si le traitement des renseignements personnels par Aliments Asta est conforme à la présente Politique et à la législation ou réglementation applicable.

Dans le cas où la plainte ne peut être traitée dans ce délai, le plaignant doit être informé des motifs justifiant l'extension de délai, de l'état d'avancement du traitement de sa plainte et du délai raisonnable nécessaire pour pouvoir lui fournir une réponse définitive.

Il est également possible de déposer une plainte auprès de la Commission d'accès à l'information du Québec ou à tout autre organisme de surveillance en matière de protection des renseignements personnels responsable de l'application de la loi concernée par l'objet de sa plainte. Toutefois, Aliments Asta inc. invite toute personne

intéressée à s'adresser d'abord à la personne responsable de la protection des renseignements personnels et à attendre la fin du processus de traitement par l'entreprise.

## **11. Modification de notre politique sur la protection des renseignements personnels**

L'entreprise se réserve le droit de modifier ou compléter cette politique sur la protection des renseignements personnels à tout moment, notamment pour répondre à de nouvelles exigences ou tout simplement pour la mettre à jour.

Mise à jour : Décembre 2023